



12.09.2008 - 16:58 Uhr

## Sans-papiers : pour un accès garanti aux soins réguliers

Bern (ots) -

Lors de sa conférence du 12 septembre 2008 à Berne, la Plate-forme nationale pour les soins médicaux aux sans-papiers, gérée par la Croix-Rouge suisse (CRS), a réclamé des standards en matière de prise en charge des personnes dépourvues de titre de séjour.

La prise en charge médicale des sans-papiers représente un défi pour le praticien. Les personnes dépourvues d'une autorisation de séjour en Suisse vivent et travaillent souvent dans des conditions précaires, ce qui se répercute aussi sur leur état de santé. La majorité d'entre elles (80 à 90 %) n'ont pas contracté d'assurance maladie. De peur d'être dénoncées, elles tardent à recourir au système de santé ou ne le font que dans l'urgence.

Le droit à la santé et à des soins médicaux est un droit fondamental universel, valable en tout temps et partout. En Suisse, l'article 12 de la Constitution fédérale stipule que toute personne en situation de détresse - ce qui comprend les cas d'urgence médicale - peut recevoir une aide et une assistance. Par contre, la situation juridique n'est pas claire en ce qui concerne l'accès des sans-papiers à la médecine de premier recours. Diverses offres en dehors des structures publiques visent à combler cette lacune. Dirigée par la CRS, la Plate-forme nationale pour les soins médicaux aux sans-papiers regroupe une vingtaine d'institutions qui s'occupent de l'assistance médicale aux personnes dépourvues de titre de séjour. Elle est soutenue par la Confédération dans le cadre de la stratégie « Migration et santé 2008 - 2013 ».

La première conférence de la Plate-forme nationale a donné un aperçu de la situation actuelle des sans-papiers en Suisse. Le témoignage d'une personne concernée a fait forte impression. En outre, de nouvelles recherches sur la prise en charge médicale de ce groupe de population ont été présentées.

Enfin, la Plate-forme nationale a réclamé pour les sans-papiers un accès facilité aux soins réguliers. En définissant des standards, elle souhaite garantir à toutes les personnes qui résident en Suisse le droit d'être soignées, prises en charge et traitées pour leurs problèmes de santé.

Contact:

Heinz Heer, responsable Communication CRS Santé et intégration (tél. 079 689 69 00)

Rahel Stuker, responsable du projet Plate-forme nationale pour les soins médicaux aux sans-papiers (tél. 079 776 21 75)